

Délégation départementale de la Haute Savoie

CS 93 383 69418 LYON cedex 03

tel: 04 72 34 74 00

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale Régionale l'Agence Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

périmètres protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si canalisations sont en p I o m b

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus 24 heures).

Signalez à distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

DINGY- BLOUX MORENNE Votre réseau :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS appartient à : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS est exploité par :



Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

Paramètres principaux de la qualité de l'eau	Indicateur de qualité	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE					
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	А	Bonne qualité	100%	4	0

			Unité	Nb de contrôles	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	В	Présence de nitrates	mg/L	2	36,41	37,00

Nb de

DURETE					
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f) Il n'y a pas de limite de qualité	Eau calcaire à très calcaire	°f	2	32,14	32,30

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2018. Les valeurs de certains paramètres peuvent varier en fonction de l'origine de l'eau au cours de l'année. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, votre syndicat des eaux ou le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau. Sur le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr vous trouverez également plus d'informations sur les paramètres et les indicateurs de qualité.